BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES
ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES
ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREMIER MINISTRE
Liberté
Égalité
Fraternité
Direction de l'information légale et administrative

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE
26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15
www.dila.premier-ministre.gouv.fr
www.bodacc.fr
-

BODACC « A »

Annonce n° 1830

974 – RÉUNION

GREFFE DU TRIBUNAL MIXTE DE COMMERCE DE SAINT-DENIS DE LA RÉUNION

Ventes et cessions

820 762 516 RCS Saint Denis de La Réunion.
BIORELAX.
Forme : Société à Responsabilité Limitée.
Capital : 2091.60 EUR.
Adresse : 32, Rue Du Bois De Nèfles, 97400 Saint-Denis.
Oppositions : Art. L.236-14 du code de commerce.
Commentaires : Aux termes d'un acte ssp en date du 13/07/2021, il a été projeté la fusion par voie d'absorption de la Société BIORELAX par la société REUNILAB, avec effet sur le plan fiscal et comptable au jour de la réalisation définitive de la fusion. Evaluation des apports : - Actif apporté : 13.809.677,11 € - Passif pris en charge : 0 € - actif net apporté : 13.809.677,11 € Il faudra créer au titre de l'augmentation de capital de la société REUNILAB, les actions O suivantes : 39.132 actions O (0,121159205 x 322.980 actions O). Il faudra créer au titre de l'augmentation de capital de la société REUNILAB, les actions P suivantes : 11.454 actions P (0.106390489 x 107.660 actions P). En conséquence le capital social de la société absorbante, sera augmenté d'un montant de 8.093,76 € pour être porté de 68.902,40 € à 76.996,16 €, par création de 50.586 actions nouvelles d'une valeur nominale de 0,16 €, attribuées aux associés de la société absorbée. Dans la mesure où la société absorbée sera propriétaire à la date de la réalisation de la fusion de 39.312 actions O et 11.454 actions P de la société absorbante, de sorte que si la fusion se réalise, cette dernière recevra 39.132 actions O et 11.454 actions P de ses propres actions. La société absorbante procèdera immédiatement après l'augmentation de capital susvisée à une réduction de capital d'un montant égal à la valeur nominale des 39.132 actions O et 11.454 actions P antérieurement détenues par la société absorbée, soit 8.093,76 € lesquelles seront annulées. La prime de fusion sera de 13.801.583,35 €. La société absorbée se trouvera dissoute de plein droit, à l'issue de l'assemblée générale extraordinaire qui constatera la réalisation de la fusion absorption par la société absorbante. Cette dissolution ne sera suivie d'aucune opération de liquidation. Le projet de fusion par voie d'absorption a fait l'objet d'un dépôt auprès du RCS de SAINT DENIS DE LA REUNION pour la société absorbante et absorbée, le 20/07/2021..